



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Plateforme chimique de Salindres

Ordre du Jour

1. Avancement du projet Montana
2. Avancement du projet Arizona
3. Bilan annuel 2023 de la société Rhodia Opérations
4. Bilan annuel 2023 de la société Axens
5. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées
6. Espace de discussion

1. & 2. Avancement des projets Montana et Arizona

Projets de réhabilitation « Montana » et « Arizona »

Rappel du contexte :

Plateforme chimique de Salindres :

Exploitation industrielle depuis le milieu du XIXème siècle => production de résidus de fabrication entre 1864 et fin du XXème s.

Résidus constitués de « boues rouges » (liées à la production d'alumine à partir de la bauxite) et de sulfate de calcium

=> environ **9 millions de tonnes** contenus par des digues d'une hauteur de 35m sur environ 30 ha

Impact environnemental de ces dépôts historiques :

Contamination des eaux souterraines formées dans le massif de déchets (métaux en particulier) => impact sur les eaux de surface en aval hydraulique (Avène notamment)

La DREAL a imposé la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation visant à la réduction de ces impacts environnementaux pour améliorer la qualité des eaux dans le milieu naturel en conformité avec la DCE

Objectif : arrêter l'entrée des eaux pluviales dans le massif de déchets pour tarir la nappe percolant vers le milieu + empêcher le contact direct avec les résidus et l'envol des poussières

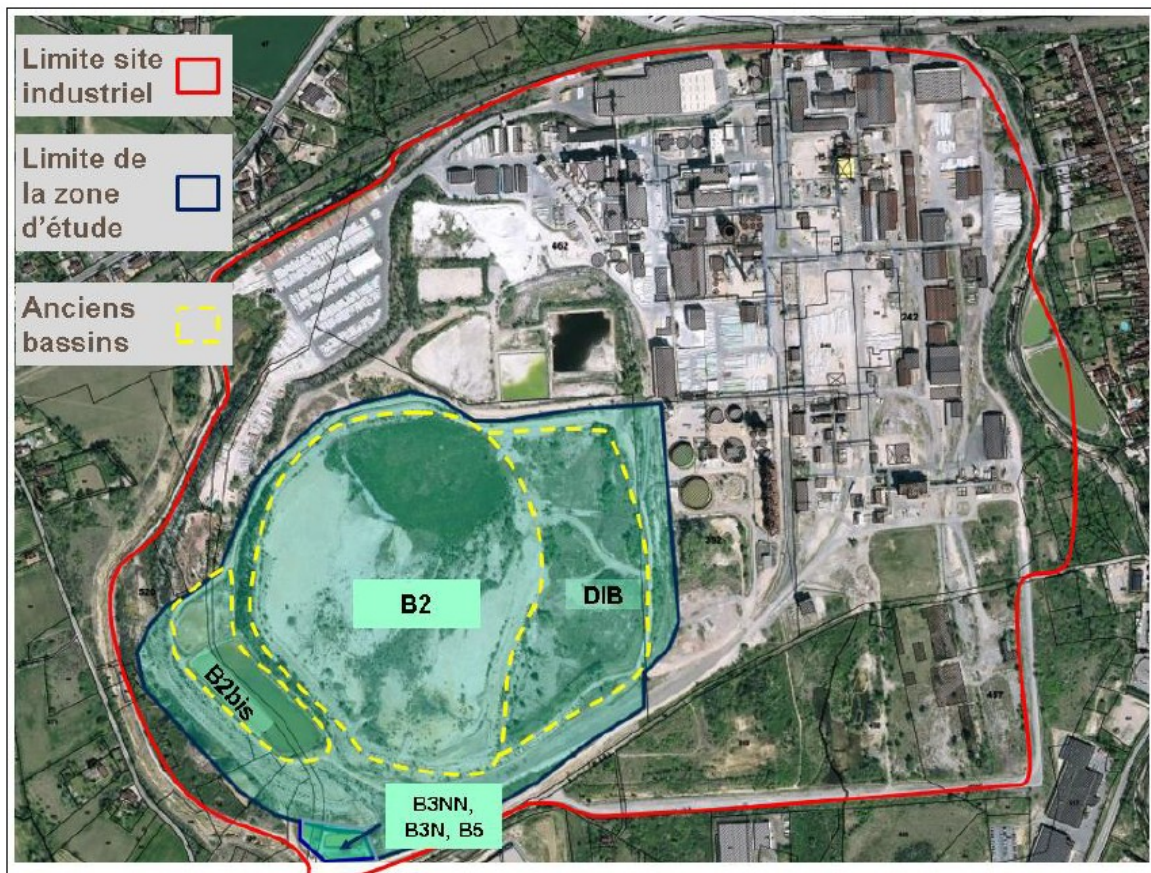
Projet de réhabilitation « Montana » : zone du projet

1ère tranche de la réhabilitation

Dispositif Tiers Demandeur

Démarche portée par
Pechiney Bâtiment

Encadré par l'AP du **23/09/2020**



Projet de réhabilitation « Arizona » : zone du projet

2ème tranche de la
réhabilitation

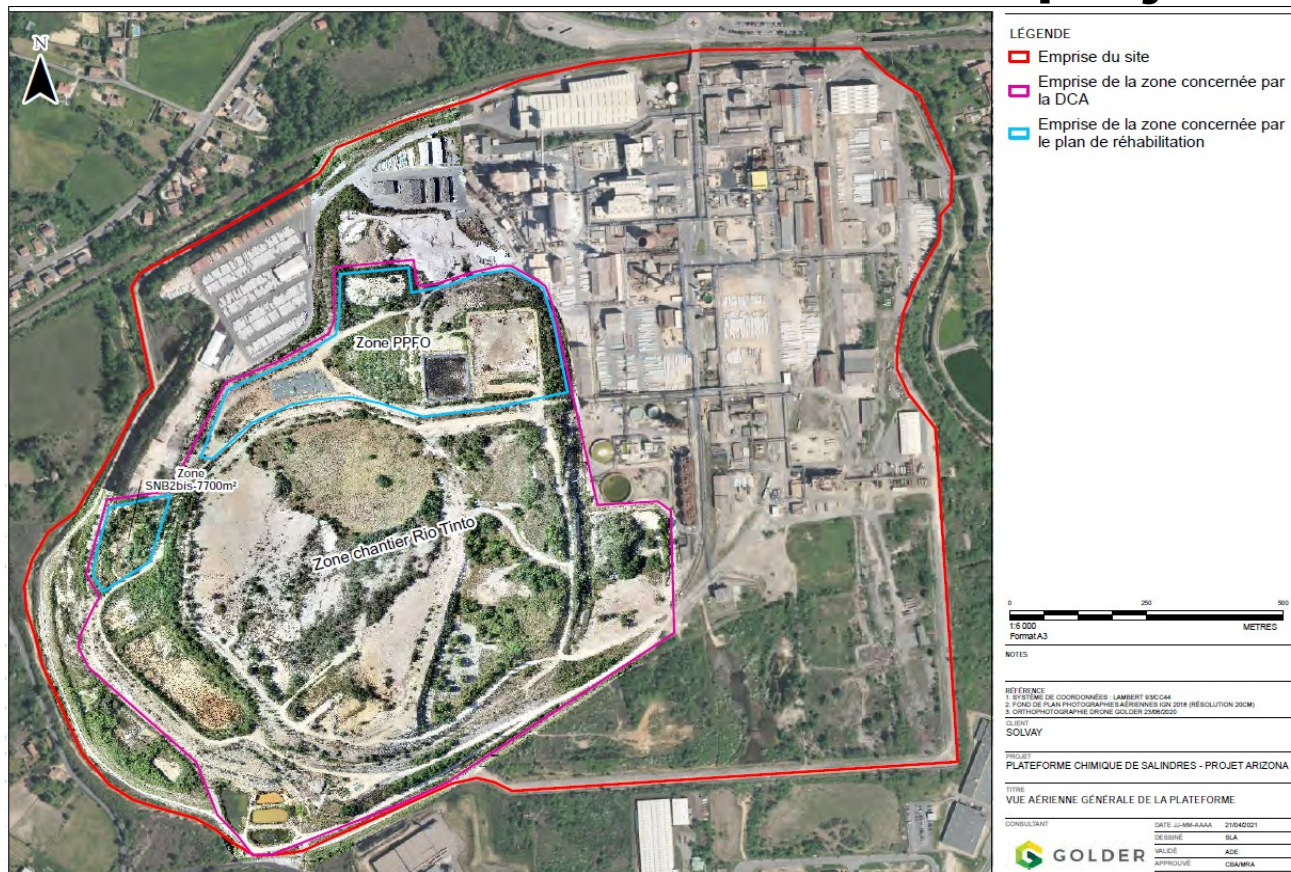
Complémentaire au projet
Montana sur environ 5 ha

Dispositif de confinement
homogène, en continuité de
Montana

Au préalable : prétraitement des
boues de PPFO

Démarche portée par
Rhodia Opérations

Encadré par l'AP du **16/08/2021**



3. & 4. Bilans d'activité des exploitants

5. Action de l'Inspection des ICPE

Actions de l'Inspection

Modalités pratiques :

Inspections sur site :

Au moins une fois par an pour les sites SEVESO seuil haut

Vérification de la conformité aux référentiels/résultats d'autosurveillance/étude par sondage des documents disponibles sur site (procédures, enregistrements, registres) imposés par les prescriptions des AP

Visite des installations

Étude au fil de l'eau des documents adressés par l'exploitant :

Dossiers de modification apportées aux installations

Éléments demandés par arrêtés préfectoraux ou arrêtés ministériels (autosurveillance, études, bilans SGS ..)

Examen et analyse des rapports d'incidents

Actions de l'Inspection

Inspections sur site :

8 Inspections ICPE sur la plateforme de Salindres en 2023 :

- Risques accidentels

- * Performance des mesures de maîtrise du risque relatives à la détection de gaz toxiques (Rhodia Opérations)
- * Retour d'expérience sur la gestion des incidents et accidents (AXENS)
- * Prévention des actes de malveillance dans le cadre de la sûreté de la plateforme chimique (GIE Chimie)

- Risques chroniques et sanitaires

- * Prévention des nuisances et des pollutions liées aux chantiers Montana et Arizona
- * Prévention de la pollution de l'air et de l'eau (AXENS)
- * Rejets des effluents liquides, sécheresse et eaux souterraines (Rhodia Opérations, GIE Chimie)
- * Gestion des déchets (Rhodia Opérations)

+ 4 contrôles inopinés (dont 1 air, 2 eau et 1 légionelles) => pas de non conformité mise en évidence, hors rejets en métaux dans les eaux en sortie GIE (traitement via les chantiers de réhabilitation)

8 inspections réalisées en 2024 à ce jour

Actions de l'Inspection

Thématiques d'inspection :

Accidentologie dans les installations SEVESO (AXENS) :

- **Thématique action nationale 2023** : concerne principalement les sites SEVESO ayant une activité de production. Action orientée sur la gestion du retour d'expérience des événements et l'analyse des causes. Travail constituant un levier d'amélioration continue de la sécurité.

=> pas de non-conformité. Identification de bonnes pratiques et sensibilisation sur la gestion du retour d'expérience. Bonne identification des situations à risque et système de remontée des événements en place.

Gestion des mesures de maîtrise des risques ou MMR (Rhodia Opérations) :

- **Thématique action régionale 2023** : concerne les MMR techniques prises en compte dans l'étude de dangers pour réduire la probabilité et/ou l'intensité des accidents majeurs potentiels : détection des gaz toxiques et mise en sécurité

En particulier contrôle du respect des critères d'efficacité, testabilité, maintenance, temps de réponse et indépendance pour justifier le niveau de confiance retenu

=> pas de non-conformité. Des compléments techniques ont été demandés pour s'assurer du critère d'indépendance des deux MMR techniques contrôlées afin s'assurer de l'absence de mode commun de défaillance.

Actions de l'Inspection

Thématiques d'inspection : sûreté des sites SEVESO (prévention de la malveillance) : organisation gérée pour la plateforme chimique par le GIE Chimie

Contexte : Menée conjointement par l'inspection des ICPE et les forces de l'ordre – programmée sur tous les seveso haut du Gard en 2023 dans le cadre du réseau « état sûreté » et s'inscrit dans les suites de la visite conjointe sûreté réalisée en 2015.

Objectif : contrôle du respect des exigences réglementaires, connaissances entre acteurs, questionnements sûreté, formulations de préconisations appliquées au site

Constat :

Pas de non conformités relevées

Propositions d'axes d'amélioration de la GN et de l'exploitant

Plan d'actions en cohérence avec la stratégie sûreté de la plateforme et les axes d'amélioration établi en réponse

Actions de l'Inspection

Thématiques d'inspection :

Prévention de la pollution de l'air et de l'eau (AXENS) : objectifs de réduction des émissions dans l'air d'oxydes d'azote (NOx) atteints, réduction significative des émissions de poussières canalisées, conformité des quantités de polluants rejetés. En période de sécheresse, réduction des consommations d'eau de l'ordre de 30 %.

=> sur le volet eau, dépassement des valeurs limites en azote => **APMD du 16/11/2023** demandant une mise en conformité au 31/12/2024 => suivi régulier de l'avancement réalisé en 2024

Risques chroniques => sécheresse, émissions dans l'eau (RHODIA) : renforcement de la surveillance des émissions de PFAS et réduction des émissions (étude pour la mise en place d'un pilote de traitement par osmose-inverse). En période de sécheresse, réduction des consommations d'eau de l'ordre de 40 %.

=> nécessité de renforcer les mesures comparatives pour assurer la fiabilité de l'autosurveillance.

Risques chroniques => sécheresse et surveillance des eaux souterraines (GIE) : suite à des évolutions réglementaires, demande de mise en place d'un bilan quadriennal de la surveillance des eaux souterraines (pertinence du réseau de surveillance, des polluants surveillés, évolutions des niveaux mesurés)

Sécheresse => réduction significative des consommations d'eau constatées à l'échelle de la plateforme

Actions de l'Inspection

Évènements et incidents :

- **Émission dans l'air d'acide chlorhydrique** suite à une perte de dépression du réseau captant les vapeurs des réservoirs de stockage (**Rhodia**) : le 29/12/2023. Déclenchement du POI, arrêt des productions pour stopper les émissions. Perte de dépression due à une prise d'air parasite suite à opération de maintenance. Évènement localisé à l'unité.

Inspection suite à incident => rapport d'incident sur analyse approfondie des causes et actions correctives pour prévenir récurrence. Renforcement demandé de la détection des dérives et mise à jour du système de gestion de la sécurité pour prendre en compte le retour d'expérience, notamment en lien avec l'intervention de la sous-traitance.

- **Coupure électrique générale de la plateforme chimique (8 et 10 mars 2024)** : coupure électrique avec mise en sécurité des installations, défaillance du secours électrique, arrêt total des productions pendant 10 jours. Inspection réalisée sur analyse des causes profonde de cet incident et actions correctives à engager.

Inspection suite à incident : demande de renforcer les mesures de **suivi et de prévention du vieillissement du réseau électrique haute tension** de la plateforme afin d'en améliorer la fiabilité

+ améliorer la **fiabilité du secours électrique** afin de garantir son bon fonctionnement

Actions de l'Inspection

Instructions/prescriptions complémentaires :

- **Déplacement temporaire d'une zone de stockage de déchets (Axens) :** pour permettre la réalisation de travaux dans le cadre du projet Arizona, définition de mesures assurant une sécurité équivalente
- **Modification des stockages de matières premières de l'atelier CEVEN (Axens) :** évolution de la distribution des solutions de nitrates métalliques, sans modification des impacts ou des risques présentés par ces installations : encadrement par APC du 05/02/2024
- **Sobriété hydrique :** mise à jour des arrêtés préfectoraux sécheresse fixant les réductions de consommation à mettre en œuvre en fonction des niveaux de gestion sécheresse (APC pris pour Rhodia, Axens et le GIE Chimie le 1er juin 2023)

Actions de l'Inspection

Instructions/prescriptions complémentaires :

- **Prolongation de la durée des travaux de réhabilitation Montana et Arizona** : encadrés par APC du 12/12/2023 (Montana) et courrier préfectoral du 15/12/2023 (Arizona)
- **Mise en œuvre du pilote ZETA de traitement des PFAS (Rhodia)** : mise en application des dispositions des arrêtés préfectoraux signés en 2023
- **Renforcement de la surveillance liée aux émissions de PFAS et réduction des niveaux d'émission** : arrêtés préfectoraux du 21/06/2024 (Rhodia et GIE) et du 17/10/2024 (Péchiney Bâtiment) => cf. CSS du 21/05/2024

2024 : plan d'action complémentaire PFAS

Actions présentées lors de la CSS du 29 mai 2024

Intégration des orientations du plan d'action interministériel d'avril 2024, sans attendre l'évolution de la réglementation européenne ou nationale sur les PFAS particuliers produits à Salindres

=> nouveaux arrêtés préfectoraux organisés en 5 grands axes

1. Recenser

Identifier et caractériser de manière exhaustive les sources d'émission de PFAS

2. Quantifier

Quantifier les émissions associées à chacune des sources d'effluents liquides et atmosphériques canalisées. Evaluer les émissions atmosphériques diffuses.

2024 : plan d'action complémentaire PFAS

3. Réduire

Imposer une **réduction significative des valeurs limites d'émission de PFAS** dans les rejets sur la base de la performance associée à la mise en œuvre des meilleures techniques internationales disponibles pour le traitement de ces polluants (osmose inverse)

=> mise en place d'une unité de traitement efficace des PFAS déployée à l'échelle industrielle (phase pilote dès maintenant)

TFA	2023	2024	2026/2027
Rhodia	75 mg/L 15 kg/j	50 mg/L 7 kg/j	0,6 mg/L 0,1 kg/j
GIE Chimie	29 mg/L 20 kg/j	15 mg/L 15 kg/j	0,6 mg/L 0,7 kg/j

=> déclinaison de l'**Axe 3 du plan d'action interministériel** (Réduire les risques d'exposition liés aux PFAS)

2024 : plan d'action complémentaire PFAS

4. Surveiller

Renforcer la surveillance environnementale liée aux émissions de PFAS :

- Intégrer de manière pérenne les PFAS issus de la directive EDCH retrouvés lors des campagnes réalisées en application de l'arrêté ministériel tant dans les rejets que dans le milieu naturel, ainsi que les PFAS historiques ;
- Augmenter la fréquence de surveillance des PFAS au rejet du site (notamment surveillance quotidienne pour le TFA, CDFA et TA contre une surveillance hebdomadaire ou mensuelle aujourd'hui).

=> déclinaison de l'**Axe 2 du plan d'action interministériel** (Améliorer, renforcer la surveillance et mobiliser les données qui en sont issues pour agir)

2024 : plan d'action complémentaire PFAS

5. Évaluer l'état des milieux (Rhodia Opérations)

Mettre en place, à l'échelle de zone d'influence des rejets de la plateforme industrielle, une **évaluation des impacts environnementaux** associés aux PFAS dans les différentes matrices (air, eau, eau potable, sols, végétaux, denrées alimentaires...) selon la méthodologie nationale de l'interprétation de l'état des milieux.

=> déclinaison de l'**Axe 1 du plan d'action interministériel** (Acquérir des connaissances sur les méthodes de mesures des émissions, sur la dissémination et les expositions)

6. Espace de discussion